

**PROVINCE DE NAMUR**  
**VILLE D'ANDENNE**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 16 DECEMBRE 2024**

**N° 2024/11**

Le Collège communal de la Ville d'ANDENNE a l'honneur de vous convoquer par la présente à la réunion du Conseil communal qui se tiendra **le lundi 16 décembre 2024 à 20h00**, en la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

Le public sera admis à la séance du Conseil communal.

La séance du Conseil communal sera retransmise en direct sur notre chaîne (<https://www.youtube.com/c/andenne/videos>).

**ORDRE DU JOUR**

**SEANCE PUBLIQUE**

**1. VILLE D'ANDENNE**

Prestation de serment du Président du C.P.A.S. en qualité de membre du Collège communal

**2. ADMINISTRATION GENERALE**

Fixation du montant du jeton de présence - Législature 2024-2030

**3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Modification de la composition de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du territoire et de la Mobilité - Démission d'office du Président

**4. CULTES**

1. Fabrique d'église d'ANDENNE - Modification budgétaire 2024/1 - Exercice de la tutelle
2. Fabrique d'église de COUTISSE - Budget 2025 - Exercice de la tutelle
3. Fabrique d'église de NAMECHE - Budget 2025 - Exercice de la tutelle

**5. ÉTAT CIVIL & POPULATION**

Création d'un "*Journal des étoiles*"

## **6. FINANCES**

1. Adoption du budget communal 2025
2. Budget communal 2025 - Fixation de la dotation communale ordinaire 2025 au C.P.A.S. d'ANDENNE
3. Budget communal 2025 - Fixation de la dotation communale ordinaire 2025 à la Zone de secours NAGE
4. Budget communal 2025 - Fixation de la dotation communale ordinaire 2025 à la Zone de Police "*Les Arches*"
5. Procès-verbal de la vérification de caisse - Situation au 30 septembre 2024
6. Taxe sur la délivrance de documents administratifs – Modification – Dès son entrée en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025

## **7. MARCHES PUBLICS**

1. Marchés publics passés par délégation – Communication
2. Octroi de crédits aux communes dans le cadre du "*Plan Oxygène*" mis en place par le Gouvernement wallon - Centrale d'achat - C.R.A.C. - Confirmation d'adhésion à la Centrale d'achat
3. Rénovation énergétique extérieure de l'Hôtel de Ville d'ANDENNE - Procédure ouverte - Renonciation et nouvelle passation du marché en procédure concurrentielle avec négociation (PCAN) - Ratification

## **8. TUTELLE**

Tutelle - Communication

## **9. VOIRIES**

1. BONNEVILLE : lieudit "*Viaux*" - Projet de modification par suppression d'un tronçon du sentier communal numéro 63 - Résultat de l'enquête publique – Refus
2. LANDENNE : parc d'activités économiques dit "*de la Houssaie*" - Cession à la Ville d'ANDENNE des équipements publics - Projet d'acte
3. LANDENNE : rue du Millénaire - SEILLES : rue des Acacias et rue du Bois de Siroux - Cession gratuite à la Ville d'ANDENNE de voiries et d'équipements publics complémentaires appartenant à la Société wallonne du Logement
4. LANDENNE : parc d'activités économiques MECALYS - Cession à la Ville d'ANDENNE des équipements publics - Projet d'acte
5. VEZIN : rue de Wartet - Permis d'urbanisation du 4 janvier 2018 - Cession gratuite à la Ville d'ANDENNE de la voirie propriété de la S.R.L. MB IMMO - Acceptation

# HUIS CLOS

## 10. RESSOURCES HUMAINES

1. Maintien de l'allocation de cabinet pour le personnel concerné
2. Personnel enseignant – Mise en disponibilité pour convenances personnelles - L.S.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,

Ronald GOSSIAUX

Le Bourgmestre,

Vincent SAMPAOLI

NOTA BENE :

1. Les procès-verbaux des réunions du Conseil communal des 16 septembre, 21 octobre et 18 novembre 2024 sont ouverts à la consultation des membres du Conseil communal auprès du Secrétariat général.
2. Conformément aux dispositions de l'article L 1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document propre à éclairer le Conseil communal. Il y a lieu également de tenir compte, en la matière, des dispositions du Règlement d'ordre intérieur.
3. Le Directeur général et la Directrice financière, ou leurs délégués, seront présents au Centre administratif le **mercredi 11 décembre 2024**, de 17h00 à 19h00, **sur rendez-vous (à convenir avant le mercredi 11 décembre 2024 à midi)**, à la disposition des membres du Conseil communal relativement aux points de l'ordre du jour.
4. Les prochaines réunions du Conseil communal sont fixées les 27 janvier, 17 février, 24 mars, 22 avril, 26 mai et 23 juin 2025 en la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.